



Gemena, le 29 JUL 2025

Ministère Provincial de la Santé, Actions  
Humanitaires, Affaires Sociales et  
Prévoyances Sociales.

Le Ministre

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Gouverneur de Province du Sud Ubangi ; *(Avec l'expression de mes hommages les plus déferents)*
- Ministre provincial de l'intérieur, sécurité, Ordre Public, Décentralisation et affaires coutumières ;
- Commissaire Provincial de la Police de la province du sud Ubangi ;
- Monsieur le REDOC,
- Monsieur le Maire de la Ville de Gemena ;  
*(Tous) à GEMENA*
- Monsieur le maire de la ville de Zongo à ZONGO
- Monsieur les administrateurs des territoires *(Budjala, Kungu, Libenge et Gemena)*

**CIRCULAIRE N°Réf. 220/05/1078...../MINPRO-S.AH.AS.PS/S.UB/MBE/2025.-**

A l'intention de ceux qui vendent les médicaments anti tuberculeux dans les officines pharmaceutiques.

Concerne : Interdiction formelle de la vente des Médicaments anti tuberculeux sur toute l'étendue de la Province

Mesdames et Messieurs ;

Nous avons remarqué avec amertume que ce dernier temps, certaines personnes se permettent de commercialiser les médicaments qui soignent la Tuberculose dans leurs officines, pour des raisons que nous ignorons, alors que ces médicaments faites d'une combinaison de quatre molécules (Ethambutol, Pyrazinamide, Isoniazide et Rifampicine) sont les dons de fonds mondial pour la prise en charge GRATUITE DES MALADES TUBERCULEUX.

En effet, au vu de préserver la santé de la population qui serait exposer à développer la résistance suite à cette utilisation abusive, nous instruisons à tout le monde qui détient ces produits de les remettre dans l'un des établissements des soins de santé (Hôpital ou Centre de Santé) de la place endéans 7 jours, sous peine d'une poursuite judiciaire.

A cet effet, le Ministère Provinciale de la Santé Publique, Hygiène et prévention invite les autorités qui nous lisent en copie à veiller au strict respect de la présente note circulaire et de mettre les récalcitrants hors état de nuire.

Franche collaboration



Dr. Ernest MONGANZA BOKULA  
MINPRO. S.AH.AS.PS